

A l'att. de Service Qualité – S.A.V.

Fiche de renseignements à remplir pour le Service Qualité

Téléphone: +33.3.87.80.68.18

Email: quality@thermoest.com

VOS RÉFÉRENCES :

1

Merci de renvoyer ce formulaire rempli et signé (avec cachet de votre société) par mail

Afin de protéger nos collaborateurs et nos installations, les capteurs retournés doivent être nettoyés. Le bon de décontamination est un élément clé de votre dossier :

- *il est sous votre responsabilité car il engage la sécurité de nos équipes ; Thermo Est participe à une démarche HSE.*
- *il est un élément essentiel du traitement de votre dossier, car il permet une identification rapide des éléments en présence.*

Celui-ci est nécessaire pour la garantie de protection du personnel, de l'environnement, des installations. Code du travail (Art. R. 231-54, R. 231-56).

Société / Company :	
Nom du contact / Contact Name :	
Service / Department :	
Numéro de téléphone / Phone number :	
Fax :	
Email :	
CP / Ville /	
Type de capteur / Device :	
Code article :	
No de série / Qté Serial Number / Qty :	
Matériel sous garantie / Equipment under :	Oui /Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/>
Motif du retour : Reason for return :	
Défaut constaté / Remarks :	

A remplir SVP, To be completed:

Nous déclarons avoir nettoyé le capteur, cet instrument a été débarrassé de tout résidu dangereux ou toxique, Herewith we confirm the cleaning of the returned device. The instrument is free from dangerous or poisonous residues.

Location / Date :

Signature & Cachet de la société / company stamp) :

Tous les champs doivent être remplis - Merci

CONDITIONS PARTICULIERES A LA VENTE DE PIECES DE RECHANGE, DIVISION CUSTOMER SERVICE / DIGITAL FACTORY & PROCESS INDUSTRIES AND DRIVES

LA REPARATION ET L'ECHANGE DE PIECES SOUS ET HORS PÉRIODE DE GARANTIE

Dans tous les cas :

Dans le cadre d'un échange standard ou d'une réparation, la référence de la pièce retournée doit être identique à la pièce commandée. Dans le cas contraire, le prix de la pièce neuve sera appliqué. Thermo Est se réserve le droit de livrer une version supérieure aux performances au moins équivalentes, mais ne peut garantir dans tous les cas une compatibilité à 100 % avec le matériel installé.

Le client aura pris soin de sauvegarder tout élément logiciel spécifique et de garder tout élément nécessaire au bon fonctionnement du matériel notamment pour la céramique avant l'expédition de celui-ci dans les ateliers de Thermo Est. Thermo Est ne procédera pas aux paramétrages spécifiques liés à l'application du client.

La vente de pièces de rechange, la réparation et l'échange de pièces sous et hors période de garantie sont soumis aux conditions générales de vente de Thermo Est disponible sur le site : www.thermoest.com.

Matériel sous période de garantie :

Le matériel sera garanti selon les conditions des CGV. Dans le cas où la garantie ne pourrait s'appliquer, Thermo Est facturera la pièce de rechange livrée ou les frais de remise en état selon les prix en vigueur à la date de l'échange ou de la réparation.

Dans le cas où il ne serait pas pris en charge par Thermo Est au titre de la garantie, Thermo Est en notifiera le client et transmettra une offre de prix.

Matériel hors période de garantie :

Retour pour échange ou réparation :

- Il est convenu entre les Parties que Thermo Est devient propriétaire de tout matériel retourné par le Client
- Si l'état du matériel retourné à Thermo Est ne permet pas sa remise en état (par exemple : circuit imprimé brisé ou brûlé, corrosion...), le client se verra facturer le produit au prix de vente pièces de rechange suivant tarif en vigueur.

En cas d'impossibilité de réparation, Thermo Est le notifiera au client par tout moyen et procédera à la mise au rebut du matériel retourné, sauf avis contraire du client émis au plus tard une semaine après la notification. Thermo Est est en droit de facturer l'ensemble des frais d'expertise du matériel retourné.

Retour pour établissement d'une offre forfaitaire de réparation :

L'offre forfaitaire de réparation est toujours établie sous réserve que le matériel concerné soit réparable.

Toute demande de réparation sera facturée au prix forfaitaire de 200 € lorsque le matériel objet du retour pour réparation n'est pas réparable. Thermo Est le notifiera au client par tout moyen et procédera à la mise au rebut du matériel retourné, sauf avis contraire du client émis au plus tard une semaine après la notification.

Retour pour établissement d'un devis de réparation nécessitant l'envoi du matériel dans les ateliers de Thermo Est :

Tout établissement de devis de réparation nécessite une expertise du matériel dans les ateliers de Thermo Est. L'ensemble des frais de cette expertise sera facturé au client dans le cas où le client renonce à la remise en état du matériel. Sauf information contraire du client, passé un délai de deux semaines suivant l'envoi du devis de réparation par Thermo Est le matériel sera rebuté.

Toute demande de réparation sera facturée au prix forfaitaire de 200 € lorsque le matériel objet du retour pour réparation n'est pas réparable. Thermo Est le notifiera au client par tout moyen et procédera à la mise au rebut du matériel retourné, sauf avis contraire du client émis au plus tard une semaine après la notification.

